

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 décembre 2008.

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 17 décembre 2008 à 20h30 sous la présidence du Maire, Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 8 décembre 2008. Tous les conseillers étaient présents.

Secrétaire de séance : Mireille KAMMERLOCHER.

Le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : une proposition est faite à l'unanimité d'inscription sur le tableau d'avancement de grade suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe de deux agents et la création par voie de conséquence de 2 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe.

TRANSFORMATION DE LA STRUCTURE GERANT L'ACCUEIL SCOLAIRE : une réflexion est menée dès à présent sur l'évolution à apporter à la gestion de l'accueil péri et extra-scolaire. La reprise de l'activité en gestion directe par la Commune doit faire l'objet d'une étude sérieuse et approfondie à mener de concert avec la Commune de VELET. Un groupe de travail sera constitué avec des représentants des deux communes.

RENOUVELLEMENT D'UN BAIL RURAL : le bail de location de la parcelle ZA 44 « en Mavia » est à renouveler. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le nouveau bail à intervenir pour une durée de 9 ans.

ADHESION AU S.I.E.D de 9 COMMUNES : les communes de BUSSIERES, CREVANS, LIEUCOURT, ST SULPICE, MARNAY, MALANS, MONTOT, CHAMPEY et SAVOYEUX ont demandé leur adhésion au Syndicat intercommunal d'énergie de Haute Saône par délibération successives. Le Conseil municipal se déclare à l'unanimité favorable à ces nouvelles adhésions.

SYNDICAT DES CES de GRAY : les délégués du Syndicat intercommunal des Collèges de GRAY ont décidé la dissolution du Syndicat après transfert des biens à une autre collectivité au plus tard le 31 mars 2009. Le Conseil municipal unanime se déclare favorable à cette dissolution.

PROJETS DE TRAVAUX pour 2009 : la commission des travaux se réunira lundi 29 décembre pour faire le tour de la commune et ainsi décider des travaux de voirie les plus urgents à programmer sur l'année à venir.

LOTISSEMENT DES NOISETIERS (suite) : les travaux de viabilisation qui avaient débuté le 15 septembre sont presque achevés. La commercialisation va pouvoir débuter. Un courrier sera envoyé aux personnes ayant manifesté leur intention d'acquiescer une parcelle dans ce projet pour leur permettre de confirmer ou d'infirmes leur demande.

RECENSEMENT 2007 : après parution au J.O, la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2009 sera de 1042 habitants = somme de la population municipale à laquelle on ajoute la population comptée à part (étudiants, personnes en maison de retraite...)